

### Ajournement

L'un des aspects les plus destructifs du référendum, et la raison pour laquelle beaucoup de Canadiens le trouvent presque irrésistible, c'est qu'il donne la fausse impression d'être concluant. Il apparaît comme un moyen honnête et impartial de faire un choix—oui ou non. Il accentue l'éternelle aspiration des Canadiens à la découverte d'une solution définitive à notre problème interne le plus irritant, et il renforce l'illusion qu'il existe une réponse facile.

Il soulignait également qu'à notre époque de sondages de l'opinion publique, on en connaîtra d'avance l'issue. Il soutient que, loin de refléter l'opinion publique, il en empêchera le développement normal—il servira d'arme politique, il constituera une interruption et une distorsion de notre processus politique, voire un spectacle.

Personnellement, j'aurais certes trouvé beaucoup plus facile en tant que député, de participer à un débat sur la peine capitale s'il y avait eu référendum sur cette question. Je n'aurais pas eu à être présente à la Chambre et à voter comme j'ai été obligée de le faire. J'aurais souhaité servir à la fois mes électeurs et mon parti. Mais si on ne m'avait pas permis de voter en accord avec mes électeurs de Vancouver-Kingsway, j'aurais démissionné pour pouvoir le faire. Voilà jusqu'à quel point j'estime être avant tout la représentante . . .

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. L'heure prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

### AGRICULTURE—LE CONTINGENTEMENT POSSIBLE DES IMPORTATIONS DE BŒUF EN 1978

**M. Bert Hargrave (Medicine Hat):** Monsieur l'Orateur, j'aborde à ce moment-ci un sujet sur lequel j'aurais aimé obtenir une réponse du ministre de l'Agriculture (M. Whelan). J'avais posé une question là-dessus le 16 novembre. Mais je tiens à signaler tout d'abord que j'ai apprécié la réponse écrite que j'ai reçue du secrétaire parlementaire du ministre, lequel, je suppose, va me répondre ce soir. A cette occasion, ma question portait sur mon inquiétude et celle de l'industrie canadienne de l'élevage de bovins quant à la possibilité qu'il n'y ait pas de contrôle par contingentement sur les importations de bœuf en 1978. Je parle de bœuf importé d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

● (1802)

Je rappelle au secrétaire parlementaire que les contingentements actuels qui ont été appliqués pendant toute cette année, notamment à l'égard de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, arrivent à présent à épuisement ou presque. A la fin de la semaine terminée le 5 novembre, les importations de bœuf en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande représentaient un total de 109 millions de livres, sur un quota autorisé de 120 millions de livres. Autrement dit, il ne reste que 11 millions de livres à venir, et ces chiffres datant déjà de 15 jours, il est probable que le contingentement total est maintenant presque atteint.

J'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il sait quand il sera atteint, car en général, lorsque l'on arrive à ce stade, il y a certains signes de ralentissement qui se font sentir

[M<sup>me</sup> Holt.]

alors que jusqu'ici l'abondance des arrivages des principaux pays exportateurs et particulièrement d'Australie et de Nouvelle-Zélande n'ont été marqués que par une très légère baisse des quantités de bœuf destinées à l'exportation.

Les éleveurs canadiens voudraient savoir avant la fin de l'année si on pratiquera en 1978 un contingentement à peu près semblable. Je crois qu'il est important qu'on le leur fasse savoir avant la fin de l'année. Étant donné l'abondance actuelle du bœuf sur le marché canadien, doit-on s'attendre à une baisse légère du contingentement des importations d'Australie et de Nouvelle-Zélande? Les quotas qui ont été fixés pour cette année vont être atteints sans difficulté d'ici la fin de l'année ou même avant, ce qui montre bien que le régime actuel de quota a très bien fonctionné cette année et qu'il faudrait le reconduire en 1978.

Il serait bon toutefois de l'annoncer dans un premier avis provisoire puisque les nouvelles lois sur l'importation du bœuf ne seront pas prêtes avant le début de l'année prochaine. Je pense tout particulièrement à un passage du discours du ministre à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, paru en page 298 du *hansard* du 26 octobre dans lequel, il a dit notamment:

Le gouvernement m'a autorisé à envisager au besoin la possibilité de faire adopter une loi créant une commission de la viande, pourvu que les députés de l'opposition acceptent de collaborer étroitement avec moi.

Depuis trois ans que je n'ai cessé de préconiser une telle loi, fort de l'appui de presque toutes les associations d'éleveurs du Canada, voilà des nouvelles réconfortantes. Les membres du parti conservateur, les associations d'éleveurs, les associations de producteurs bovins et autres organisations du Canada apporteront certainement leur collaboration à l'adoption de cette loi, monsieur l'Orateur, et je puis en assurer le secrétaire parlementaire, pourvu que la nouvelle loi soit raisonnable et puisse servir à long terme de politique d'importation du bœuf au Canada. Je demande donc au ministre d'agir vite pour que nous puissions prendre connaissance sans retard du nouveau projet de loi.

● (1807)

Que signifie donc le mot «commission»? Il devrait pouvoir nous le dire en deux ou trois mots. Je trouve cela assez ironique quand je pense que j'ai personnellement recommandé l'adoption d'une telle loi depuis trois ou quatre ans et que j'ai vu mes propositions énergiquement rejetées par le ministre de l'Agriculture ainsi que par les anciens ministres de l'Industrie et du Commerce qui se sont succédé. La situation a maintenant bien changé. Ce sont le ministre de l'Agriculture ainsi que l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) qui nous font tous deux savoir qu'ils appuient l'adoption de cette mesure dont le besoin existe depuis si longtemps. Se pourrait-il que le nouveau rapport du Sénat sur les importations de bœuf soit la cause de ce renversement d'attitude de la part du gouvernement? S'il y a des ministres du cabinet qui se disputent l'honneur de présenter cette loi sur l'importation de la viande, peu importe, tout ce que je puis dire, c'est qu'il était grand temps qu'on s'en préoccupe. Au fond, ce qui compte, c'est qu'elle soit valable, raisonnable et durable de sorte que notre industrie du bétail de boucherie cesse de ne bénéficier que de mesures législatives à court terme ne visant à régler que des crises passagères. Nous appuierons certes ce genre de mesure.